

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

PR

**ARRETE DU MAIRE N° 111.2024
TEMPORAIRE RELATIF À L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
À DES FINS COMMERCIALES**

Le Maire de la Ville de Montmorency,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2122-1 et suivants et L2125-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-1 et suivants et L2213-1 et suivants,

VU le Code de commerce, notamment l'article L442-7,

VU l'article R.610-5 du Code pénal,

VU la demande en date du 21 mars 2024, par la société « Amour de Fleur » par Madame Julie BAUBIER GUIET demeurant 45 rue du Général Leclerc 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de la vente de muguet pour le 1^{er} mai,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer et d'autoriser l'occupation sur le domaine public afin de préserver notamment la commodité de la circulation des piétons et la sécurité publique.

CONSIDÉRANT qu'il a été possible de réserver une suite favorable à la demande de Madame Julie BAUBIERGUIET pour l'occupation du domaine public rue d'Auteuil (près de la poste) à Montmorency, puisque celle-ci n'engendrera aucune gêne pour la circulation des piétons,

A R R Ê T E

Article 1 :

Madame Julie BAUBIER GUIET est autorisée à occuper le domaine public **rue d'Auteuil (près de la poste)** pour la vente de muguet.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée **uniquement le mercredi 1^{er} mai 2024.**

Article 3 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non respect par le permissionnaire, des conditions précitées et notamment en ce qui concerne l'emprise sur le domaine public.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront relevées par procès-verbaux transmis aux autorités compétentes.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 7 :

Le Maire de Montmorency, le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié au bénéficiaire de l'autorisation.

Fait à Montmorency, le

12 AVR. 2024



Pierre GUIRAUDET

Adjoint au Maire

Délégué à l'urbanisme et au cadre de vie



Mairie de Montmorency
Monsieur François CUSMANO
Conseiller Municipal délégué aux commerces
2 avenue Foch
95160 MONTMORENCY

Soisy sous Montmorency,
Le 20 Mars 2024


Monsieur le Conseiller Municipal,

Comme l'an dernier, je me permets de vous adresser ce courrier au sujet de l'organisation de mon activité professionnelle le 1^{er} mai prochain.

Je suis fleuriste sur la commune de Soisy sous Montmorency et aurais souhaité cette année encore pouvoir installer un stand sur votre commune. En effet l'an dernier vous m'avez gentiment autorisé l'installation d'un stand à côté de la Poste (rue d'Auteuil).

Aussi cette année encore, j'aurai souhaité installer un stand à cet emplacement.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, à l'assurance de ma haute considération.



RINGSDORFF Philippe

De: Julie AMOURDEFLEURS <julie.amourdefleurs95@gmail.com>
Envoyé: jeudi 21 mars 2024 07:21
À: RINGSDORFF Philippe
Objet: Demande d'autorisation de stand comme l'an dernier
Pièces jointes: Lettre Mairie Montmorency Francois CUSMANO Autorisation muguet 2024.pdf

Bonjour Monsieur,

Suite à nos échanges de l'an dernier, je me permets de vous faire parvenir cette année encore une demande d'autorisation afin d'installer un stand de muguet sur votre commune le 1er mai prochain.

Vous en souhaitant bonne réception et avec tous mes remerciements pour le traitement de ma demande.

Bien cordialement.

Julie BAUBIER GUIET

